

LA FAUSSE BONNE IDÉE DE LA DISPARITION DES TICKETS DE CAISSE.

Categories: [À la une !](#), [Factures](#), [Factures](#), [Garanties](#), [Les conseils](#), [Quotidien](#)

Tags: [Conseils](#), [Enquête](#)



La marque E.LECLERC annonce la disparition des tickets de caisse au 1er janvier 2023 au profit de leur envoi par mail. Ce ne sera hélas pas la seule marque.

Cette décision aurait comme but de "sauver la planète".

Le fondement juridique

Il s'agit en fait de l'application d'une loi votée en 2020 qui impose cette situation. Cette partie de la loi a été codifiée par l'article L541-15-10 du Code de l'environnement :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041568974/

Nous avons extrait le paragraphe IV de cet article :

"IV. - Au plus tard le 1er janvier 2023, sauf demande contraire du client, sont interdites :

NDLR : Le gras a été ajouté par nos soins.

1° L'impression et la distribution systématiques de tickets de caisse dans les surfaces de vente et dans les établissements recevant du public ;

2° L'impression et la distribution systématiques de tickets de carte bancaire ;

3° L'impression et la distribution systématiques de tickets par des automates ;

4° L'impression et la distribution systématiques de bons d'achat et de tickets visant à la promotion ou à la réduction des prix d'articles de vente dans les surfaces de vente."

Les problèmes

Le vote par le parlement n'a pas intégré tous les éléments technologiques. En effet, un mail émet aussi du CO2...L'article du site europe1.fr permet de voir la réalité :

<https://www.europe1.fr/societe/quatre-questions-sur-la-disparition-annoncee-du-ticket-de-caisse-en-papier-3804728>

Nous avons extrait un passage :

"Envoyer un ticket par mail a aussi un impact environnemental. Un mail avec un ticket de caisse dématérialisé c'est 5 grammes de gaz à effet de serre et 3 centilitres d'eau. Le même ticket de caisse au format papier : on va être sur 2 grammes de gaz à effets de serre et 5 centilitres d'eau"

Il va aussi se poser quatre autres problèmes :

- En magasin, aucune vérification ne sera possible du prix annoncé de vos courses
- Un nombre non négligeable de consommateurs n'ont pas Internet. Comment vont-ils faire ?
- Le ticket de caisse est nécessaire pour faire jouer soit l'échange d'un produit soit les garanties attachées à un produit vendu dans le magasin. Sans ticket, comment faire ?
- Le magasin va récupérer votre adresse mail et pourra ainsi vous bombarder de mails promotionnels.

La solution

L'article cité dans cet article prévoit EXPRESSÉMENT que tout client qui en fait la demande DOIT AVOIR SON TICKET DE CAISSE !

Nous vous conseillons de boycotter cette mesure qui ne sauve rien du tout mais qui permet aux magasins de récupérer des données précieuses.

